

Bruxelles lance un nouvel instrument de micro-crédit

Le Parlement européen a adopté la mise en œuvre d'un nouvel outil de micro-crédit qui vise à permettre aux personnes sans emploi (ou risquant de le perdre) de créer leur propre entreprise. Le montant maximum du prêt alloué n'excédera pas 25 000 euros et s'adressera à des entreprises de moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 2 millions d'euros. Une enveloppe globale de 100 millions d'euros répartie sur quatre ans servira à financer ce nouveau dispositif. L'entrée en vigueur est prévue à la fin du mois de mars 2010.

Source : Communiqué Commission européenne - Février 2010

Mobilisées pour le financement de l'économie, les banques françaises mettent 96 milliards d'euros à la disposition des TPE/PME

Réunis à l'Élysée le 5 mars dernier, les dirigeants des banques françaises ont annoncé que les banques allaient mettre à la disposition des TPE/PME une enveloppe de crédits à court terme de 58 milliards d'euros. Ce montant s'ajoute à une enveloppe de 38 milliards d'euros de crédits nouveaux à moyen et long terme. Les banques affirment également leur objectif de répondre dans un délai de 15 jours aux demandes de financements de besoins courants dès lors que le dossier reçu est complet. Enfin, elles ont pour objectif de mobiliser au mieux, selon leur organisation propre, leurs dispositifs nationaux ou régionaux pour renforcer davantage le capital des TPE/PME.

Source : Communiqué de la Fédération française bancaire - 05/03/2010

Rapport d'activité de la Médiation du crédit aux entreprises (situation nationale consolidée au 28 janvier 2010)

La Médiation du crédit aux entreprises constate une reprise sensible depuis janvier du flux de dossiers nouveaux déposés en médiation (822 dossiers déposés en décembre, 891 en janvier et 1 100 en février) se rapprochant ainsi des niveaux élevés de septembre et octobre derniers à près de 1 200 dossiers par mois. Cette reprise s'explique pour partie par l'augmentation des dossiers agricoles. La Médiation est sollicitée principalement par les très petites entreprises (TPE). En effet, les sociétés de moins de 10 salariés représentent au mois de février 88 % des entreprises entrées en médiation. Les besoins de financement sont inférieurs à 50 000 euros dans 59 % des cas. Depuis le lancement du dispositif en novembre 2008, 22 481 entreprises ont saisi le Médiateur du crédit. Le taux de dossiers en médiation réussie s'établit à 64 %.

Source : Médiation du crédit aux entreprises - Communiqué – 09/03/2010

Seuil de l'usure au 01/04/2010

Pour les entreprises, le seuil de l'usure pour les découverts en compte passe à 13,33% à compter du 01/04/2010. A titre d'indication, le taux effectif pratiqué au premier trimestre 2010 par les établissements de crédit était de 10%.

Source : Avis JO du 28/03/2010

Activité du réseau France Initiative en 2009

A l'occasion de la publication des chiffres retraçant l'activité du réseau France Initiative en 2009, son président, Bernard Brunhes, a annoncé la mise en place de nouveaux prêts d'honneur, toujours dans les limites du microcrédit, pour faciliter le développement des très petites entreprises : des prêts d'honneur de croissance. Il a indiqué que le réseau avait, par ses prêts d'honneur et par l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs, permis la création ou la reprise de 15 000 entreprises en 2009. France Initiative a accordé 133 millions d'euros de prêts d'honneur cette même année, dont 109 sur les fonds de prêts des plateformes et 24 au titre du nouveau dispositif Nacre. L'ensemble de ces prêts à taux zéro ont enclenché 800 millions d'euros de prêts bancaires.

Source : France Initiative – Communiqué – 16/03/2010

Le microcrédit

Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a présenté aujourd'hui le rapport sur le microcrédit personnel et professionnel, rédigé par l'Inspection générale des finances. La ministre a par ailleurs annoncé de nouvelles mesures visant à favoriser le développement du microcrédit :

- faciliter le financement des associations de microcrédit,
- renforcer l'efficacité des dispositifs publics d'appui au microcrédit,
- informer le public sur l'effort des banques en matière de microcrédit.

Enfin, Christine Lagarde appelle le Conseil national de l'information statistique (CNIS) à proposer rapidement un cadre statistique normalisé pour les activités de microcrédit en France.

Source : Communiqué de presse du Minefe - 15/03/2010

